

RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE

Mutilations sexuelles féminines**Comment aborder le sujet avec les parents**

Fiche outil 3

Février 2020

Les mutilations sexuelles féminines sont un crime. Elles sont définies par l'atteinte, l'ablation partielle ou totale de tout ou d'une partie des organes sexuels externes à des fins autres que thérapeutiques. En France, elles sont interdites par la loi même si ces mutilations sont commises à l'étranger.

IDENTIFIER CE RISQUE À LA NAISSANCE

Afin que les mesures de prévention et de protection soient prises et maintenues. Il est important d'aborder le sujet avec le ou les parents, les détenteurs de l'autorité parentale et de son exercice.

Il peut arriver, au cours de la discussion, que l'on décèle une discordance d'opinion entre les 2 adultes responsables de l'enfant.

Échanger sur les mutilations sexuelles féminines, c'est d'abord avoir une posture d'écoute bienveillante sans jugement sur une tradition, une coutume ou une culture familiale (non seulement la maman de la mineure peut être excisée mais aussi la mère du père de la mineure, ses tantes, etc.).

LORS DE LA DISCUSSION AVEC LES PARENTS OU FUTURS PARENTS

Aborder progressivement la question des mutilations sexuelles féminines pour la petite fille à naître et d'éventuelles aînées.

Il est recommandé :

- d'expliquer les conséquences immédiates et à moyen-long terme sur la santé de la mineure puis de la future femme ;
- de rappeler la loi en précisant que quel que soit le pays où cela pourrait se commettre :
 - la mineure résidant habituellement en France (sans condition de nationalité) est protégée par la loi française,
 - les auteurs ou complices sont soumis à la loi française (les mutilations sexuelles féminines sont un crime),
 - les mutilations sexuelles féminines sont formellement interdites par la loi en France et dans de nombreux pays ;
- de leur remettre des documents d'information¹.

1. stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/25-11-2014_depliant-MSF-2.pdf

Il est recommandé de noter sur le carnet de santé ainsi que dans le dossier professionnel « prévention excision avec les 2 parents ». En cas de rendez-vous programmé avec un interprète, cette notion doit être notée aussi.

ABORDER CE SUJET À DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE DE LA MINEURE

- Pour la nouveau-née lors du premier examen.
- Lors de tout premier contact avec l'enfant.
- Lors d'un examen médical (vaccin, certificat de sport, etc.).
- Avant le départ et au retour d'un voyage à l'étranger, au pays d'origine annoncé par les parents, pour les vacances ou hors vacances scolaires.

RESSOURCES

- Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS)
federationgams.org/contacts
- Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles (CAMS)
www.cams-fgm.org
- Excision, parlons-en !
www.excisionparlonsen.org
- Gynécologie sans frontières (GSF)
gynsf.org
- Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
www.planning-familial.org/fr
- Institut Women-Safe (78)
www.women-safe.org
- Stop violences-femmes.gouv
stop-violences-femmes.gouv.fr
- Le(la) praticien(ne) face aux mutilations sexuelles féminines
ansfl.org/document/guide-le-praticien-face-aux-mutilations-sexuelles-feminines
- Le guide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir »
cache.media.education.gouv.fr/file/11_Novembre/02/9/Violences_sexuelles_Guide-PDF_2014_Canope_370029.pdf
- Santé publique France - Le guide pratique « Migrants/étrangers en situation précaire, prise en charge médico-psycho-sociale »
inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1663.pdf



119 : Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger.

- Destiné prioritairement aux mineurs en danger et est ouvert à toute personne qui souhaite évoquer la situation d'un mineur potentiellement en danger.
- Numéro accessible et gratuit en métropole et dans les DOM 7 jours/7 et 24 heures/24.

HAS

Ce document présente les points essentiels des recommandations de bonne pratique « Prise en charge des mutilations sexuelles féminines par les professionnels de santé de premier recours » – RBP - Février 2020
Ces recommandations et l'argumentaire scientifique sont consultables dans leur intégralité sur www.has-sante.fr

Février 2020